



Résiliation contrat d'enseignement

Par **SOLAETIMI**, le **03/10/2011** à **13:10**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car j'ai un souci avec l'organisme auprès duquel je suis une formation.

J'ai deux questions à ce sujet:

En effet, dans leur charte, ceux-ci s'engagent à fournir des cours régulièrement mis à jour. Or, ceux-ci ne le sont pas du tout, ce qui fait que je passe plus de temps à faire des recherches sur internet pour avoir des informations non erronées qu'à véritablement étudier. Cette précision n'apparaît cependant pas dans le contrat d'enseignement, c'est pourquoi j'aimerais savoir si je peux résilier parce-qu'ils ne remplissent pas les conditions de leur engagement.

Par ailleurs, dans les clauses de conditions générales, il est spécifié qu'on peut résilier le contrat dans les 3 mois À compter de la date d'entrée en vigueur du contrat.

S'agit-il de la date de signature du contrat ou bien de la date de début de la formation scolaire?

J'espère vivement avoir une réponse et vous remercie par avance,

Cordialement,

Solae